

INTENSIFIER LES COMMANDES PUBLIQUES DE PRODUITS AGRICOLES LOCAUX

76

A

ide d'urgence, stocks de sécurité, approvisionnement des cantines scolaires et des administrations, les États sont régulièrement amenés à réaliser des achats de denrées. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements et les organisations internationales ont pris conscience de l'intérêt de privilégier les produits locaux, tout particulièrement si la commande est passée auprès des organisations paysannes¹.

Si une organisation paysanne (OP) a l'opportunité de répondre directement à une commande publique, elle sécurise ses débouchés avec un client fiable et un conditionnement en vrac peu coûteux. Mais surtout, elle peut monter en compétences sur la qualité et la vente groupée². Même si les commandes concernent des volumes importants et le respect d'un cahier des charges plus lourd, Maimouna Ouedraogo, secrétaire permanente de l'Union des producteurs de riz du Burkina Faso (UNPRB), confirme cet intérêt : « L'objectif premier n'est pas le chiffre d'affaires, mais d'obte-

nir un fonds rémunérateur qui va permettre d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des maillons de la filière³. » Pour Jacob Kiema, de la Confédération paysanne du Faso, les marchés publics présentent aussi moins de risques financiers : « Ces commandes institutionnelles sont un moyen d'écouler les stocks avec un paiement garanti, même s'il est tardif, dû notamment au contrôle qualité. En comparaison, les ventes aux commerçants-grossistes sont sur des quantités limitées, généralement à crédit, avec un risque pour l'organisation paysanne de ne pas être payée⁴. »



«*Nous continuons le plaidoyer pour élargir la taille de nos preneurs de riz*»

Maïmouna Ouedraogo,
secrétaire permanente de
l'Union des producteurs
de riz du Burkina Faso
(UNPRB)

Structuration des filières et professionnalisation des acteurs

La collaboration avec les institutions publiques a un effet de structuration de toute la filière. C'est par exemple le cas de la filière riz en Guinée où des unions d'éleveuses de riz se sont regroupées pour répondre à une commande du Programme alimentaire mondial (Pam) de 400 000 euros, et où tous les maillons de la filière se sont coordonnés (producteurs, décortiqueurs, éleveuses). Au Niger, grâce à la commande institutionnelle, la Fédération des unions des coopératives des producteurs de riz (Fucopri) a amélioré le taux de recouvrement de la redevance due par ses adhérents. Ou encore, au Burkina Faso, plusieurs OP notent un gain de crédibilité vis-à-vis des institutions de crédit grâce aux commandes du Pam. Enfin, la commande institutionnelle peut constituer une première expérience de contractualisation pour les petits producteurs et leurs organisations. Ils peuvent aussi monter en compétences sur la négociation des contrats et des prix et développer des démarches qualité⁵.

Un contexte législatif nécessaire pour favoriser le consommateur local

À travers les récentes législations, le Burkina Faso fait figure de précurseur en Afrique de l'Ouest dans les préférences accordées aux produits locaux et aux OP. Depuis 2017, un arrêté⁶ donne la priorité aux produits alimentaires locaux dans les achats des institutions publiques pour la préparation des repas (ministères, cantines scolaires, centres de santé, etc.) L'arrêté demande d'accorder une partie des marchés aux OP pour des produits tels que le riz, le sucre, l'huile alimentaire, le niébé, l'oignon, la pomme de terre, le haricot vert, la tomate, la viande, le lait, etc.⁷. En 2020, cette liste de produits locaux obligatoires est passée de 11 à 26⁸. Pour accompagner cette dynamique, il existe depuis 2021 un label *made in Burkina* permettant de distinguer clairement les produits locaux. Un bilan positif puisque l'État burkinabé a injecté 425 milliards FCFA dans l'achat des produits locaux entre 2012 et 2020⁹.



Riz paddy produit par Bapa Ouyémi, présidente de la coopérative Likoulmon à Katchamba © Ilona Gordien

La production de riz dans la préfecture de Dankpen (Togo) est suffisante pour nourrir les élèves des 27 cantines scolaires. L'approvisionnement en circuits courts est à l'étude mais bute sur la précarité du statut des « mamans cantines ».

78

Pour la Secrétaire permanente de l'UNPRB du Burkina Faso : « Il y a certes des avancées et l'idée que les Burkinabè doivent être nourris par les Burkinabè est une idée très en vogue. Mais aujourd'hui, aucun texte ne régleme le système d'octroi des marchés, notamment au niveau des collectivités locales. De fait, tout le monde peut devenir producteur ou livreur de riz pour participer aux appels d'offres. Et une partie, parfois la totalité du riz, est acquise auprès des commerçants au détriment des OP qui sont les vrais acteurs de la filière¹⁰. »

Du côté du Bénin, des avancées notables ont eu lieu grâce au plaidoyer des OP, malgré l'absence de cadre législatif pour l'achat institutionnel. Le Répertoire des prix de référence à l'usage de l'administration publique, produit par le ministère des Finances, recense désormais trois marques de riz béninoises : Saveurs des collines, Délice et Matékpo. L'interprofession riz travaille à faire référencer d'autres marques de riz locales¹¹.

La Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (Pnoppa-Bénin) plaide pour que les commandes publiques soient passées directement auprès des organisations de producteurs¹². Elle sollicite le Pam, à qui le gouvernement a délégué le programme d'alimentation scolaire, pour que le calendrier des commandes coïncide avec le début des campagnes agricoles. Les OP pourraient ainsi mettre à disposition les quantités de riz nécessaires au Pam avant de les exporter vers les pays frontaliers (Nigéria, Togo)¹³.

Le Togo a, de son côté, voté une loi relative à l'alimentation scolaire en 2020 qui instaure l'obligation d'utiliser 40 % du budget alloué aux cantines pour l'achat de denrées auprès de producteurs locaux. Même si sa mise en œuvre reste compliquée, l'initiative suscite l'espoir des OP¹⁴.

« La qualité de l'offre de restauration scolaire a un impact important sur la motivation pour aller à l'école »

Sanou Moussa, directeur d'école

Le marché stratégique des cantines scolaires

Seyni Kebe, chargé de projet au Sénégal au sein de l'ONG Grdr, travaille au développement de cantines scolaires approvisionnées en circuits courts. Selon lui, « il n'est pas évident pour certains acteurs clés du département d'appréhender les enjeux de l'agriculture et l'apport des exploitations familiales dans la sécurité alimentaire. L'entrée par les cantines scolaires sensibilise les communes à la mise en place des politiques alimentaires dans leur localité¹⁵ ». Le bénéfice pour lui est double : « d'une part, cela stimule l'économie locale et garantit des revenus réguliers et rémunérateurs aux paysans et, d'autre part, cela crée des habitudes d'alimentation saine chez les enfants. Ces repas constituant souvent le seul repas équilibré de la journée pour certains enfants ».

Grâce au projet Cantines scolaires lancé par l'organisation Gret en 2021 au Burkina Faso, le maire de Bobo-Dioulasso s'est engagé à fournir du lait local aux écoliers. Malgré les contraintes logistiques et budgétaires, la Mairie ambitionne d'améliorer ainsi à la fois la nutrition infantile, les revenus des familles d'éleveurs et le taux de scolarisation¹⁶.

« La qualité de l'offre de restauration scolaire a un impact important sur la motivation pour aller à l'école car les produits laitiers sont très appréciés. Lorsque les élèves savent qu'il y aura une distribution de yaourts, même les grands absentéistes viennent en cours. », souligne Sanou Moussa, directeur de l'école Bindougouso D. Cette action donne aux enfants le goût du lait local, alors que le lait en poudre importé tend à s'imposer comme la norme¹⁷.



Repas préparé par des cantinières dans une école de l'Ouest du Burkina Faso © Rasca Productions / Martin Demay
Au Burkina Faso, les communes gèrent les approvisionnements pour l'alimentation scolaire et la loi favorise les circuits courts en les autorisant à passer des conventions directes avec les organisations paysannes (pas d'obligation d'appel d'offres).

¹ CFSI, Discussion n° 4 : Achats institutionnels. Synthèse, 2017. ² Ibid. ³ Entretien Pafao avec Maïmouna Ouedraogo (UNPRB) sur la filière riz au Burkina Faso, 2022. ⁴ Kiema J. (propos recueillis par Gonese C.), Au Burkina Faso : Une région test pour ouvrir le marché des cantines, 2021. ⁵ Discussion n° 4..., ibid. ⁶ Arrêté n°2017-02/PM/CAB du 31 janvier 2017, Burkina Faso portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement. ⁷ Entretien Pafao avec Maïmouna Ouedraogo..., ibid. ⁸ Arrêté 096/PM/CAB du 10 février 2020 portant modification de l'arrêté n°2017-02/PM/CAB du 31 janvier 2017, Burkina Faso. ⁹ Fiab, Valorisation des produits locaux (PFNL, lait, niébé) et professionnalisation des MPME agroalimentaires (rapport intermédiaire projet Pafao), 2021. ¹⁰ Entretien Pafao avec Maïmouna Ouedraogo..., ibid. ¹¹ Koutchika J. (propos recueillis par Gonese C.), Au Bénin : Un accord-cadre pour gagner des marchés publics, 2021. ¹² Akologbo G. (propos recueillis par Gonese C.), Au Bénin : Un programme national d'alimentation pour une meilleure scolarité, 2021. ¹³ Au Bénin : Un accord-cadre..., ibid. ¹⁴ CFSI, L'alimentation scolaire en Afrique de l'Ouest. État des lieux : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo, 2021. ¹⁵ CFSI, Les cantines scolaires de la région de Dakar, 2019. ¹⁶ Coulibaly I. (propos recueillis par Saroumi Y.), Au Burkina Faso : du lait local dans les cantines scolaires endogènes, 2021. ¹⁷ Gret, « Promouvoir le lait local dans les cantines scolaires de Bobo-Dioulasso », News and Press Release, 2021.